



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épaves

Question écrite n° 14225

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les évolutions réglementaires et législatives à adopter en vue de permettre aux garages automobiles de procéder plus facilement à l'élimination des véhicules épaves, abandonnés chez eux par leurs propriétaires. En effet, ceux-ci sont obligés de faire constater l'abandon de ces épaves par le Tribunal de grande instance compétent, sans pour autant avoir l'autorisation de faire procéder à leur destruction. Elle souhaite connaître sa position sur cette question afin que les garages automobile puissent être aidés à évacuer ces épaves.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14225

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7682

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)